DE 2024-026



COMMUNE DE ROBION

Arrondissement d'APT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE ROBION

SÉANCE du 25 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 12 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire,

Présents: Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaël LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Jean-Claude VASSOUT, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Olivia HILAIRE, Franck STARON, Florian MOLLIEX, Christine NALLET, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT, Brigitte MONTET, Norbert **GUILLARME**

Absente excusée : Marie-José MONFRIN Secrétaire de séance : Monique JOANNY

7.5.1 - Demande de subvention à la Région - Nos Communes d'abord Aménagement du centre ancien – Aménagements paysagers

Rapporteur: Monsieur Guy HOAREAU, Adjoint

Dans le cadre du dispositif « nos Communes d'abord », la Région SUD octroie des subventions pour l'aménagement d'espace public. Je vous propose de solliciter la Région pour l'opération suivante : « aménagement du centre ancien - aménagements paysagers ».

Les modalités de financement de ce projet seraient les suivantes :

Montant prévisionnel des travaux HT	711 990,00 €
Subvention Région sollicitée	200 000,00 €
Subvention ETAT sollicitée	242 430,00 €
Participation de la commune	269 560,00 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité (26 présents),

Approuve le projet suivant : « adaptation de l'espace public d'une partie du centre ancien aux contraintes climatiques ».

Sollicite une subvention de 200.000,00 € auprès de la Région SUD dans le cadre du dispositif « nos Communes d'abord » pour le projet suivant : « aménagement du centre ancien – aménagements paysagers ».

Approuve le plan de financement prévisionnel comme suit :

Montant prévisionnel des travaux HT 711 990,00 € Subvention Région sollicitée 200 000,00 € Subvention ETAT sollicitée 242 430,00 € Participation de la commune 269 560,00 €

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités se rapportant à ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 084-218400992-20240326-DE_2024_026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024 Publication: 26/03/2024

Pour extrait certifié conforme ROBION, le 26 mars 2024, Le Maire.

Patrick SINTES

La secrétaire de séanceo Monique JOANNY

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune ou d'un recours pour kcès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (16 av Feuchères - CS 88010 - 30941 NIMES Cedex 09 ou par l'application « télérecours Citoyens » sur le site internet www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.